



# Les 5 règles d'or

## BIENVEILLANCE - COLLABORATION - POSITIVITÉ

À l'école de la Traversée, je m'engage à...

1) ... respecter les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.

2) ... adopter des comportements pacifiques et dénoncer tous les gestes d'intimidation et de violence que je vois.

3) ... respecter l'horaire, avoir mon matériel et à participer activement aux activités éducatives à l'école et à la maison.

4) ... prendre soin de mon matériel scolaire, du matériel que l'école met à ma disposition et de mon environnement.

5) ... me déplacer dans l'école en marchant. Je suis calme aux entrées et sorties et pendant les heures de cours.

### Impacts positifs

#### Qu'est-ce que j'y gagne?

- Respect et estime de soi
- Ouverture d'esprit
- Meilleure concentration et autocontrôle
- Disponibilité aux apprentissages
- Fierté personnelle et motivation
- Plaisir d'apprendre, succès et réussite
- Autonomie et responsabilité
- Bonnes habitudes et méthodes de travail
- Sentiment d'appartenance
- Bonnes habiletés sociales
- Participation aux activités
- Relations harmonieuses

#### Qu'est-ce qu'on y gagne?

- Climat harmonieux, apaisant et positif
- Atmosphère de travail calme
- Sentiment de sécurité
- Plaisir de venir à l'école
- Matériel en bon état
- Environnement propre
- Environnement propice à l'apprentissage
- Temps d'apprentissage de qualité

### Interventions éducatives possibles

- Avertissement verbal
- Geste réparateur
- Accompagnement à la récréation
- Perte d'un privilège (activité, récréation...)
- Reprise de temps
- Retrait de la classe
- Arrêt d'agir interne ou externe
  
- Rencontre avec l'intervenant concerné
- Billet de communication
- Communication directe aux parents
- Rencontre avec les parents
- Rencontre avec la direction
- Autres

**Selon la situation ou la fréquence du geste, l'école se réserve le droit de choisir l'intervention éducative la plus appropriée.**

**La suspension externe peut être utilisée pour tout geste de violence considéré extrême.**

### Les mesures d'aide

- Médiateurs
- Ateliers et Moozoom
- Accompagnement par un adulte
  
- Suivi avec l'élève
- Suivi avec les parents
  
- Élaboration d'un plan d'intervention
- Protocole d'intervention
- Entente de collaboration
  
- Référence aux services éducatifs complémentaires
- Référence aux services externes
- Autres

# Les interdits

## Aliments non recommandés

- Aliments avec noix et arachides
- Bonbons
- Croustilles
- Boissons gazeuses et énergisantes
- Tablettes de chocolat
- Gommages à mâcher
- Graines de tournesol en écailles
- Nouilles ramen secs en collation

Notes :

- \* **Aucun échange d'aliments entre enfants n'est toléré.**
- \* **À l'école de la Traversée, nous encourageons les aliments sains et nutritifs**

## Jeux et appareils électroniques

**Interdiction d'utiliser sur la cour et dans l'école :**

- Toutes les billes à l'exception des petites de verre
- Bâtons de hockey à l'exception des « minis »
- Balles dures (ex : baseball)
- Appareils MP3 et tablettes numériques
- Cellulaires et Caméras
- Consoles de jeux vidéo de type Switch ou Gameboy
- Montres électroniques qui enregistrent ou filment

## Objets pour les déplacements

**Interdiction d'utiliser sur la cour et dans l'école.**

- Bicyclettes
- Trotinettes
- Patins à roues alignées
- Planches à roulettes

Note :

- \* **Le port du casque est fortement recommandé pour les déplacements entre la maison et l'école.**

## Vêtements interdits

- Messages à caractère sexiste, raciste, homophobe ou violent
- Messages faisant la promotion des objets dangereux ou illégaux
- Vêtements qui laissent voir le sous-vêtement
- Vêtements qui laissent voir plus de la mi-cuisse, le ventre ou la poitrine (qui ne couvrent pas)
- Vêtements à bretelles « spaghetti »
- Pyjamas

## Objets dangereux ou illégaux

**Interdiction à l'école :**

- Canifs
- Allumettes et briquets
- Couteaux
- Pointeurs
- Plats en verre
- Cigarettes et vapoteuse
- Alcools et drogues

Note :

- \* **L'école se réserve le droit de confisquer tout objet considéré dangereux.**

## Internet

**Interdiction d'utiliser sur le réseau de l'école à des fins non pédagogiques.**

- Réseaux sociaux (Facebook personnel, Instagram ou autres)
- Courriel personnel (autre que CSSD)
- Teams à des fins non pédagogiques
- YouTube ou sites de diffusion en continu
- Sites à caractère sexiste, raciste, homophobe ou violent

**Les commentaires irrespectueux et la cyberintimidation ne sont pas tolérés.**

**Note 1 : Pour l'utilisation d'un élément interdit lors d'une activité spéciale, l'autorisation de l'enseignant est obligatoire.**

**Note 2 : L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol d'objets en tout temps.**